Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260330-2026_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/37 CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 24 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 30 mars à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, , Mme Michelle ROYER, M Patrick LEFRANC, M. Armand GRUIEC, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER, Mme Florence LE COGUIC et M. Stanislas BOUREAU

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS GOUAS

Rapporteur : Fabrice ROBELET

M. le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs conformément à l'article 1650 du Code général des impôts.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou l'adjoint délégué, président, et huit commissaires titulaires et autant de suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260330-2026_37-DE

effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Une liste de présentation comportant 32 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à M. le Directeur des Finances Publiques du Morbihan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DRESSE comme suit la liste de présentation de 32 noms de contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publics procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I.D. :**

Chantal MAHIEUX	Erwan LE DIZEZ
Caroline LE BAYON	Stéphane LE BOULER
Morgane GUERLAIS GOUAS	Bernard RAUD
Anne LE GOFFE	Annie THOMAS
Patrick LEFRANC	Hervé LE ROUZIC
Yann GEFFROY	Jean-Pierre KERBART
Valérie REDUREAU	Florence LE COGUIC
Norbert LE PORT	Christine LE ROY-GRAVOSQUI
Marie-France BLONDEAU	Michelle ROYER
Armand GRUIEC	Stéphane COUDERC
Régine NAYEL	Maud BOURLIEUX-DANIEL
Dominique NAYEL	Yannick LE BRETON
Sabrina BOTHUA	Hélène SEVE-CATELIN
Virginie CATHELIN	Steven LE MOULLEC
Tugdual GAUTER	Stanislas BOUREAU
Didier AUDIN	Michel MET

- **PRÉCISE qu'un agent du service urbanisme pourra participer aux travaux de ladite commission sans voix délibérative.**

<u>29 pour ; 0 abstention ; 0 contre</u>

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN